

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU SAMEDI, 11 NOVEMBRE 1797.

Suite de Londres, du 30 Octobre.

Le 25 de ce mois, le lord Maire eut l'honneur de présenter à S. M., au nom de la cité, une adresse de félicitations au sujet de la victoire remportée sur les hollandais. S. M. donna dans la réponse une nouvelle preuve de son désir pour la paix. *Ma loyale Cité de Londres, dit Sa Majesté, peut être assurée que je vois avec la plus grande joie tous les évènements qui peuvent procurer quelque succès aux efforts que je fais pour faire jouir mon peuple des avantages d'une paix sûre & honorable.*

Un de nos papiers, après avoir parlé des vues pacifiques du Roi, manifestées de nouveau par la déclaration, ajoute : *Si l'ennemi persiste à ne pas vouloir écouter la voix de la raison, il ne nous reste d'autre ressource que celle qui résulte de notre propre union ; mais nous n'hésierons pas à faire les plus grands sacrifices, dans le cas où nous serions forcés à continuer la guerre.*

Nos ministres sont maintenant occupés des finances ; il est question d'établir de nouvelles taxes, et de faire différentes réductions ; on espère qu'au moyen des dernières, la dépense de l'année prochaine n'excédera pas 20 millions.

Le vice-amiral Sir Charles Thompson, est nommé au commandement en chef de notre flotte à la Jamaïque. Le général Simcoe succède au général Prescott, comme commandant en chef de nos établissemens en Amérique.

Le théâtre de Drury-lane a donné une représentation en faveur des veuves et des enfans de mat^{rs} tués dans la bataille contre les hollandais. L'assemblée a été des plus nombreuses.

Le *Triumph*, le *Bedford*, le *Mouagne*, et le *Hind*,

vaisseaux de l'amiral Duncan, sont arrivés à Spithead ; ils avoient à bord 750 prisonniers hollandais ; on ne laisse aucune communication entre ceux-ci et les prisonniers françois.

Le vaisseau hollandais avec lequel l'*Enaymion*, de 44 canons, est resté engagé, étoit celui que montoit l'amiral Story, de 76 canons ; peu s'en fallut que la frégate ne s'en emparât ; mais l'amiral fit jeter une partie de ses canons à la mer pour passer un banc de sable qui se trouve à l'embouchure du Texel, et lui échapa par ce moyen, quoique très maltraité dans la mâture et les agrès.

C'est à la vue de nos côtes que le *Delft* a coulé bas. Le capitaine et les officiers du *Vétéran* ont fait les plus grands efforts pour en sauver l'équipage ; ils ont pris à bord 73 anglois et 88 hollandais.

Il est question de rétablir les chevaliers bannerets, tels qu'ils étoient sous Richard second ; ils auroient le pas sur les baronets et les chevaliers du Bain.

Le parlement d'Irlande est prorogé de nouveau au 21 Novembre.

Un régiment de nègres récemment levé à St. Christophe, entretenoit une correspondance avec les François à St. Eustache, pour leur livrer le fort de Brimstone Hill. Un des nègres a découvert le complot le jour où l'attaque devoit avoir lieu. On a arrêté les chefs et tous les habitans de l'isle ont montré beaucoup de zèle dans cette occasion.

Vendredi dernier, S. A. R. le Duc d'York se rendant en cabriolet à Tanbridge, son cheval s'effraya, et renversa le cabriolet. S. A. R. a été fortement blessé à la tête, mais on espère que cette blessure n'est pas dangereuse.

Suite de la Déclaration publiée par ordre de Sa Majesté.

La conduite des ennemis de S. M. forme avec ce procédé loyal, noble & sans exemple, le contraste le plus frappant. Jamais on n'a pu obtenir d'eux ni contre projet, ni même un état quelconque de l'étendue & de la nature des conditions auxquelles ils voudroient conclure la paix avec ce royaume. Leurs prétentions n'ont jamais été mises en avant que comme des points détachés, des préliminaires, distints du principal objet de la négociation, & toujours accompagnés d'une réserve expresse de demandes ultérieures sur lesquelles on ne s'expliquoit point.

Les objets sur lesquels les plénipotentiaires de l'ennemi, en conséquence de ce système, proposoient une discussion séparée, dans leur première conférence avec le ministre de S. M., étoient tout à la fois frivoles & offensans. Aucun d'eux ne pouvoit offrir un avantage solide à la France, mais ils étoient tous calculés pour faire naître de nouveaux obstacles à la paix. A ces demandes, on en ajouta aussitôt après une autre, sans exemple dans sa forme, extravagante dans sa substance, & telle qu'elle ne pouvoit être attribuée qu'à une haine inintéressée & la plus déterminée. Le principe de compensation mutuelle, si devant expressément admis de commun consentement, comme base juste & équitable de la négociation, étoit maintenant désavoué, & toute idée modérée & raisonnable, toute apparence de justice furent abandonnées. On exigea du plénipotentiaire de S. M. pour condition préliminaire & indispensable de la négociation, une concession qui tout à la fois mettoit fin à tout, & étoit tout moyen de traiter. Après avoir incorporé dans ses domaines une si grande partie de ses conquêtes, & avoir affecté de se priver, par ses propres réglemens, du pouvoir de rétroceder des additions de territoire d'une si grande valeur, la France ne se faisoit pas scrupule d'exiger de S. M. la restitution absolue & sans condition, de tout ce que l'énergie de son peuple & la bravoure de ses flottes & de ses armées avoient conquis pendant la guerre présente, tant sur la France que sur ses alliés. Au moment qu'elle étendoit ses domaines à un point sans exemple dans l'histoire, elle prétendoit que la Grande Bretagne restât dans ses anciennes limites. Ensoit qu'en proportion que le danger augmentoit, elle insistoit sur la diminution des moyens de résistance, & vouloit que S. M. livrât sans compensation, aux mains de ses ennemis, les défenses nécessaires à ses possessions, & la sauvegarde future contre son ennemi. Et cette demande même n'étoit pas faite comme condition de la paix, mais comme le prix auquel on vouloit bien entrer en négociation. En un mot, c'étoit à cette condition seule qu'il devoit être permis à S. M. de connoître les autres demandes qu'on s'étoit réservé de faire sans les avoir expliquées, & à quels autres sacrifices ces concessions inouïes & inconciliables avec la sûreté & l'honneur, pouvoient l'amener.

Les impressions que de tels procédés devoient faire naître, n'engagèrent point encore le Roi à fermer brusquement toute entrée à la conciliation, en rejetant, sans hésiter un moment, une demande qui ne pouvoit avoir d'autre motif que d'être inadmissible. S. M., en vertu de sa résolution déterminée de ne négliger aucune des chances qui pouvoient conduire la négociation à une issue favorable, donna des instructions pour laisser encore une ouverture à pouvoir traiter sur un pied égal & raisonnable, convenable à la dignité de la couronne, & au rang auquel il a plu à la divine providence de placer la nation anglaise en Europe.

Ce tempérament conciliatoire étoit une démonstration convaincante des intentions bienveillantes de S. M. Il parut pendant quelque tems avoir préparé la voie au résultat qui avoit été le but constant de toutes ses démarches. Deux mois s'écoulerent après le refus définitif & non équivoque

d'acquiescer au préliminaire déraisonnable & extravagant proposé par ses ennemis. Pendant tout ce tems, la négociation resta ouverte. Les conférences se tinrent régulièrement, & la demande qui avoit été si formellement rejetée par une partie, ne fut jamais renouvelée par l'autre. Non seulement, elle fut abandonnée, mais elle fut hautement désavouée; & l'on donna même des assurances directement contradictoires. On répéta continuellement la promesse que les propositions détaillées & formelles de S. M. seroient enfin répondues par ce qui seul pouvoit convaincre d'une intention réelle de négocier sincèrement, par la remise d'un contre-projet de nature à faciliter la conclusion de la paix; & les longs délais du gouvernement français dans l'exécution de ces promesses furent excusés & attribués à la déclaration non équivoque que la France concertoit avec ses alliés sur les sacrifices qui, de leur part, pouvoient donner moyen de continuer la négociation. Semaines sur semaines s'accumulèrent dans la répétition de ces engagements solennels de la part des ennemis de S. M. Le désir de la paix lui en fit attendre l'accomplissement avec un empressement proportionné à l'importance de l'objet. Ce n'étoit pas trop se flatter que d'espérer qu'enfin son ministre seroit instruit de l'étendue & de la nature des conditions auxquelles ses ennemis étoient disposés à terminer la guerre.

(La suite ci-après.)

Suite de Milan, du 30 Octobre.

Proclamation du général en chef Buonaparte. — Du quartier général de Passeriano le 19 Vendémiaire (10 Octobre) an 6.

Les peuples de la Valteline, Chiavenna, Bormio se sont soulevés contre les loix des Grisons, & se sont déclarés indépendans, en Prairial dernier. Le gouvernement de la république des Grisons, après avoir employé tous les moyens pour réduire à l'obéissance ses sujets, à en recourir à la médiation de la république française dans la personne du général Buonaparte, & lui a envoyé comme député M. Gaudennio Planta.

Les peuples de la Valteline ayant demandé aussi de leur côté la même médiation, le général en chef réunit les députations respectives à Montebello le 4 Messidor, & après une conférence assez longue, il accepta, au nom de la république française, la médiation demandée, & il écrivit aux Grisons & aux Valtelins, qu'il lui enverroient au plutôt des députés.

Les peuples de la Valteline, Chiavenna & Bormio envoyèrent ponctuellement les députés demandés. Plusieurs mois se sont écoulés sans que le gouvernement Grison ait envoyé les siens; malgré les instances réitérées du citoyen Comeyras, résident de la république à Coire.

Le 6 de Fructidor dernier, le général en chef, voyant l'anarchie dans laquelle la Valteline se trouvoit plongée, fit écrire au gouvernement Grison pour l'avertir d'envoyer sa députation avant le 10 Septembre.

Nous sommes au 19 Vendémiaire (10 Oct.) & les députés Grisons n'ont point comparu.

Non seulement ils n'ont point comparu; mais il n'y a pas à douter qu'en mépris de la médiation acceptée par la république française, les ligueurs Grises n'aient préjugé la question, & que le refus d'envoyer des députés ne provienne de puissantes intrigues.

En conséquence le général en chef, au nom de la république française,

Considérant 1^o. Que la bonne foi, la conduite loyale & la confiance des peuples de la Valteline, Chiavenna & Bormio envers la république française, doivent engager celle-ci à user de réciprocité & à leur prêter assistance.

20. Que la république françoise, au moyen de la demande faite par les Grisons, est devenue médiane, & comme l'arbitre du sort de ces peuples. 30. Qu'il est hors de doute que les Grisons, ont violé les capitulations qu'ils étoient tenus d'observer envers les peuples de la Valteline, Chiavenna & Bormio, & que conséquemment ceux-ci sont rentrés dans les droits que la nature donne à tous les peuples. 40. Qu'un peuple ne peut être sujet d'un autre peuple, sans violer les principes du droit public & naturel. 50. Que le vœu des habitans de la Valteline, Chiavenna & Bormio, est bien prononcé pour leur réunion à la république Cisalpine. 60. Que la conformité des religions & des langues, la nature des localités, communications & du commerce, autorise également cette réunion de la Valteline, Chiavenna & Bormio à la république Cisalpine, de laquelle d'ailleurs ces trois pays ont été autrefois démembrés. 70. Que depuis le décret des communes qui composent les trois ligues Grises, le parti qu'auroit pu prendre le médiateur d'organiser la Valteline en quatrième ligue, se trouve rejeté, que par conséquent il ne reste plus de refuge à la Valteline contre la tyrannie, que dans la réunion à la république Cisalpine.

Arrête, en vertu du pouvoir dont la république françoise se trouve investie, par la demande que les Grisons & les Valtalins ont faite de sa médiation: Que les peuples de la Valteline, Chiavenna & Bormio sont maîtres de se réunir à la république Cisalpine.

Signé, Buonaparte.

Suite de Paris, du 3 Novembre.

L'illumination qui eut lieu le 30 à l'occasion de la paix, quoiqu'un peu dérangée par le vent et la brume, offroit néanmoins un très beau coup-d'œil. Les édifices nationaux et les maisons des ministres offroient des masses de lumières artistement distribuées. Plusieurs réunions civiques ont eu lieu pour célébrer la paix. Avant-hier, ce fut l'anniversaire de l'installation du Directoire. Le Rédacteur fait à ce sujet un pompeux tableau des travaux du gouvernement depuis le 11 Brumaire an 4, que le Directoire entra en fonctions.

C'est Creuzé-Latouche qui doit faire le rapport au conseil des anciens sur la résolution qui exclut pendant sept ans les ci-devant nobles de l'exercice des droits de citoyen. Bien des gens sont persuadés que ce projet sera rejeté. Ils se fondent sur ce que Buonaparte et l'Etat-major de l'armée, d'Italie ont témoigné qu'ils le désapprouvoient. Or l'on sait combien les chefs de cette armée qui a assuré le succès du 18 Fructidor, peuvent influencer directement ou indirectement..... Il seroit peut-être dangereux d'adopter des mesures d'outrage dont ils pourroient devenir les victimes. L'Ami des Loix disoit hier, qu'un des directeurs avoit déclaré à plusieurs membres de la commission, que, si le projet de bannissement de tous les ci-devant nobles étoit adopté, Buonaparte et lui (Barras) étoient résolus à ne pas profiter de l'exception qu'on leur offroit.

Voici ce qu'on écrit de Besançon en date du

22 Octobre: Le ci-devant comte de Barruel Beauvert, auteur des *Actes des Apôtres*, a été arrêté hier ici au moment où il se disposoit à partir pour la Suisse. Ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à s'en saisir. Il a d'abord lâché un coup de pistolet à son ancien valet-de-chambre, qui l'avoit désigné à la gendarmerie de cette commune. Cet homme est, dit-on, blessé mortellement. Le premier gendarme qui a voulu s'approcher ensuite de Barruel-Beauvert a reçu un autre coup de feu qui lui a cassé l'épaule droite. Dans le désordre qu'a causé cet événement, Barruel-Beauvert s'est fait jour à travers la foule, et l'on prétendoit hier matin qu'il étoit parvenu à se sauver; mais une heure après, le bruit qu'il étoit arrêté, est devenu général.

Le fameux chanteur Pitou, qui vient d'être condamné à la déportation, avoit été arrêté seize fois et toujours relâché. C'étoit une espèce de Troubadour, qui composoit lui-même les chansons qu'il débitoit sur les places publiques. L'acte d'accusation porté contre lui est assez remarquable. Il y est dit, „que Pitou se permettoit d'affaiblir les couplets contre-révolutionnaires qu'il chantoit, de réflexions injurieuses à la représentation nationale et au Directoire; qu'il accompagnoit ses chansons de gestes indécents, ne cessant de porter la main à son derrière lorsqu'il parloit de la république et des républicains; qu'il étoit soutenu par des gens affidés, et notamment des femmes, payées pour l'applaudir, en sorte que si quelqu'un s'avisoit de le blâmer, des voix menaçantes s'élevoient à l'instant, ce qui donnoit lieu à des rixes qui troubloient la tranquillité publique., — Les témoins entendus ont déposé de tous ces faits.

De Hambourg, le 4 Novembre.

M. Adams est passé le 2 de ce mois par cette ville. Il se rend à Berlin, où il résidera en qualité de ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique.

L'Empereur de Russie a, dit-on, assigné au Comte de Lille un revenu annuel de 200 mille Roubles. S. M. Impériale vient aussi de créer deux prieurés de l'ordre de Malthe.

Suivant les lettres de Stockholm, la future Reine de Suède restera à Drottningholm jusqu'au 30, jour auquel a été fixée la célébration du mariage. Cette princesse recevra pour présent de noces 100 mille écus, 50 mille écus d'épingles, un douaire de pareille somme et le château de Gripsholm.

Suivant les lettres de Berlin du 31, la santé du Roi s'améliorant de jour en jour, S. M. a

Donné le 30 une audience particulière à M. le comte de Panin, ministre de Russie près la cour de Prusse. „L'on assure (disent ces lettres) que le cabinet de Petersbourg s'unit de plus en plus avec le nôtre, afin de pouvoir concourir de concert et contribuer d'une manière efficace à la paix de l'Empire.

De Strasbourg, le 7 Novembre.

Hier, le général en chef Angereau arriva ici de retour du voyage qu'il a fait dans le Bas-Rhin. Le général Delaix doit partir demain pour Rennes.

L'on attend ici dans quelques jours le général Buonaparte, ainsi que les citoyens Treillard, Bonnier et Hoffmann, qui doivent se rendre à Rastatt. Le citoyen Rosenfiel s'y rendra également d'Elbingen, par l'Allemagne.

Hier matin, toutes les troupes qui se trouvoient depuis huit jours dans les environs de Blomat, Hochfelden, Zabern, Bachweiler et Haguenau, se sont mises en marche pour retourner dans le Palatinat.

Suivant les lettres de Bâle, le citoyen Bacher a remis, le 2 de ce mois, une note au Sénat de cette ville, relativement à la réintégration du major Merian qui avoit eu lieu la veille. (Voyez notre No. 313.) Le chargé d'affaires se plaint vivement de cette démarche, qui est, dit-il, d'autant plus prématurée, que le Directoire de la République française n'a pas encore déclaré s'il étoit content de la satisfaction donnée au sujet de l'événement qui coûta la vie au général Abatucci etc. — Le 3, il y eut une assemblée du Sénat, dans laquelle la note fut prise en considération. Après une mure délibération, il fut décidé, que tout ce qui avoit été arrêté dans la séance du 2 au sujet du major Merian, devoit être regardé comme nul & de nul effet; que l'on instruirait par une note le citoyen Bacher de cette résolution, & qu'on le feroit remercier par une personne de la chancellerie de ses dispositions & représentations amicales.

Le citoyen Bacher a encore remis deux autres notes. Sur la première, qui concerne Richer-Sérizy, il a été arrêté, que les papiers trouvés sur ce dernier seroient ouverts en sa présence par la chancellerie; mais que préalablement l'on en avertiroit le citoyen Bacher, afin qu'il envoyât, s'il le vouloit, quelqu'un pour assister à cette ouverture. Après

qu'elle aura eu lieu, il sera dressé une note de tous les papiers, qui seront ensuite cachetés & gardés. Quant à Richer-Sérizy, il sera mis sous bonne garde comme un homme dangereux, & l'on attendra les ouvertures ultérieures du citoyen Bacher. — Dans la troisième note, il est question de la croix de St. Louis ou du même, qui est encore portée par quelques Bâlois. Le Sénat a déclaré qu'il n'avoit aucune connoissance que cette croix fût portée par aucun habitant de Bâle ni du canton; que dans le cas où il s'en trouveroit, il leur seroit signifié de s'en abstenir &c.

Du Haut-Rhin, le 7 Novembre.

M. le cardinal prince de Rohan, qu'on avoit dit parti pour Vienne, n'a pas quitté la résidence d'Ettenheim; mais le prince de Rohan-Rochefort et la princesse Charlotte de Rohan, sa fille, sont partis avec le corps de Condé, pour se rendre à Vienne, et de là en Pologne.

Extrait d'une lettre d'Alzey, du 8 Novembre.

Le général français qui commande ici, reçut hier matin l'ordre de retirer tous les avant-postes, et de faire cesser tous les empêchemens qui s'opposoient encore à la liberté du passage et des communications. Cet ordre a été aussitôt publié.

Du Thal d'Ehrenbreitstein, le 8 Novembre.

Le général Goullu, commandant le blocus de notre forteresse, est parti aujourd'hui de Valendar où il avoit son quartier général. La moitié de la division s'étoit déjà mise en route hier; le reste a suivi ce matin. Toutes ces troupes se portent sur Cologne, où elles recevront des ordres ultérieurs. L'on croit qu'elles sont destinées à faire partie de l'armée d'Angleterre, et qu'en conséquence elles marcheront aussitôt vers les côtes de la mer.

Les avant-postes français autour de notre place ont été déjà retirés le 6. Notre garnison a retiré également les siens, et les troupes ont été réparties dans les villages voisins. Par cette évacuation, l'entrée des vivres et marchandises n'est plus gênée de ce côté-ci; mais à Coblenz, où cette mesure de rigueur avoit déjà cessé, on a recommencé hier à défendre l'exportation des marchandises pour Ehrenbreitstein; ce qui paroît d'autant plus singulier, que la paix définitive est conclue.

*** Une personne cherche une occasion pour aller à Bâle dans quelques jours; s'adresser au Bureau de ce Journal.

*** M. Defresne de Renac, fils, ci-devant conseiller au Parlement de Bretagne, est à Trieste, chez M. Andrea Roco Napolitano, No. 774.

*** Alphonse Victor Auguste Painchaux, Sergent-major dans les troupes françaises qu'on croit cantonnées aux environs de Francfort, est prié de donner son adresse au Bureau de ce Journal, ou au Bureau de la Poste de Hombourg; on a les choses les plus intéressantes à lui communiquer.